



Mise sous séquestre abusive

Par **ellierim**, le **29/07/2015** à **17:01**

Bonjour à tous

Nous venons de vendre la maison que mon epoux et moi avions achete .

Nous étions mariés sans contrat et mon epoux est décédé en 2014

La fille ainee de mon epoux issue d'un premier mariage a demandé la mise sous séquestre du montant de la vente de la maison mais n'a pas fourni pour l'instant ses motivations

Quel est le delai dont elle dispose pour les fournir et si nous ne trouvons pas d'accord puis-je saisir la justice pour l'obliger à les fournir et me permettre éventuellement une action aupres du tribunal compétent

Par avance je voue remercie pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **29/07/2015** à **19:18**

Bonjour, votre belle fille avait des droits sur cette maison puisqu'elle hérite de la part de son père. Elle attend peut être que vous lui fassiez une proposition pour la somme due, cordialement

Par **moisse**, le **30/07/2015** à **07:50**

Bonjour,

Elle a forcément donné son accord pour qu'il soit procédé à la vente.

Mais peut-être que cet accord portait sur un prix de vente différent.

Seul votre notaire peut vous renseigner et vous préciser la nature et l'étendue de ce

séquestre.

Par **ellierim**, le **09/08/2015** à **09:36**

3 semaines après la mise sous séquestre nous n'avons toujours pas de reponse a la demande de motivations faite par mon notaire a la fille ainee de mon mari
Puis je saisir le tribunal compétent dès maintenant pour savoir quelles sont ses intentions
Merci pour votre reponse